

LOMBARD & MÉDOT

Société Anonyme au capital de 978 076 €

Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Présenté par NORD EST AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de REIMS
REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen
Tél. 03 26 79 39 40
Fax. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT

Société Anonyme au capital de 978 076 €

Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Présenté par NORD EST AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de REIMS

REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen

Tél. 03 26 79 39 40

Fax. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT
Société Anonyme au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

À l'Assemblée Générale de la société LOMBARD ET MÉDOT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA LOMBARD ET MÉDOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA LOMBARD ET MÉDOT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation tels qu'exposés dans la note 1.2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes 2.1.13 et 2.1.14 de l'annexe des comptes annuels exposent respectivement les méthodes d'évaluation des stocks consommés et des stocks fabriqués. Nos travaux ont consisté à examiner les principes et méthodes retenus par la direction pour déterminer la valeur brute et nette des stocks.

Ensuite nous nous sommes assurés de la réalité et l'exhaustivité du chiffre d'affaires par la bais du cadrage avec la gestion commerciale ainsi que par le débouclage des créances après la clôture des comptes 2024.

Enfin, l'annexe des comptes annuels, dans sa note 2.1.2 relative au fonds de commerce, indique qu'en application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le fonds de commerce Médot n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué chaque année. Au titre de l'exercice 2024 aucun indice de perte de valeur n'est identifié. Nos travaux ont consisté à examiner l'approche retenue par votre société pour la mise en œuvre des tests de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

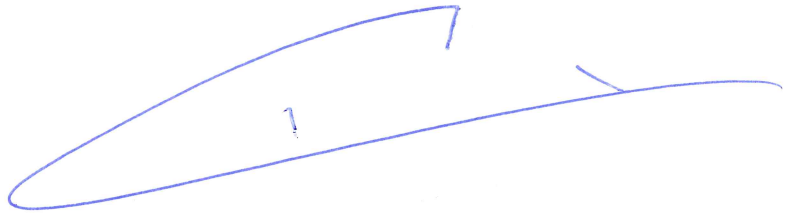
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Reims, le 04 juin 2025
Le Commissaire aux comptes
NORD EST AUDIT, représenté par
Marco CARTENI

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop at the beginning.

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)			
COMMISSAIRE VISA nEa AUX COMPTES		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		91 248	43 817	47 431	0,14	48 691	0,14
Fonds commercial		880 000		880 000	2,64	880 000	2,48
Autres immobilisations incorporelles		193 185	132 785	60 400	0,18	81 865	0,23
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains		1 771 156		1 771 156	5,31	1 771 156	5,00
Constructions		3 897 655	3 663 204	234 451	0,70	239 411	0,68
Installations techniques, matériel & outillage industriels		2 892 399	2 515 889	376 510	1,13	453 428	1,28
Autres immobilisations corporelles		325 584	239 831	85 754	0,26	112 774	0,32
Immobilisations en cours		136 398		136 398	0,41	136 398	0,38
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés		5 699		5 699	0,02	6 699	0,02
Prêts							
Autres immobilisations financières		118 481		118 481	0,36	118 481	0,33
TOTAL (I)		10 311 805	6 595 525	3 716 279	11,15	3 848 902	10,86
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		5 639 751		5 639 751	16,92	7 164 468	20,22
En cours de production de biens		22 200 387		22 200 387	66,61	21 308 409	60,13
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes		170 827		170 827	0,51	217 484	0,61
Clients et comptes rattachés		901 272	22 837	878 435	2,64	1 623 774	4,58
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel		9 713		9 713	0,03	9 400	0,03
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		163 064		163 064	0,49	286 336	0,81
. Autres		154 213		154 213	0,46	171 148	0,48
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		119 031		119 031	0,36	545 112	1,54
Charges constatées d'avance		277 308		277 308	0,83	261 476	0,74
TOTAL (II)		29 635 567	22 837	29 612 729	88,85	31 587 607	89,14
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		39 947 371	6 618 363	33 329 009	100,00	35 436 509	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	978 076	2,93	978 076	2,76
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 198 934	21,60	7 198 934	20,32
Ecart de réévaluation	48 819	0,15	48 819	0,14
Réserve légale	98 002	0,29	98 002	0,28
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	5 292 814	15,88	5 261 894	14,85
Résultat de l'exercice	8 815	0,03	30 920	0,09
Subventions d'investissement	73 248	0,22	86 492	0,24
Provisions réglementées	104 854	0,31	112 085	0,32
TOTAL (I)	13 803 561	41,42	13 815 222	38,99
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	12 901 564	38,71	13 825 702	39,02
. Découverts, concours bancaires	185 366	0,56	3 275	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	52 000	0,16	52 000	0,15
. Associés	2 469 911	7,41	2 442 486	6,89
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	60 320	0,18		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 597 851	10,79	5 071 845	14,31
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	45 508	0,14	53 945	0,15
. Organismes sociaux	153 286	0,46	122 748	0,35
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	22 647	0,07	1 683	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	22 866	0,07	18 836	0,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 128	0,04	28 767	0,08
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	19 525 447	58,58	21 621 288	61,01
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	33 329 009	100,00	35 436 509	100,00



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	5 661 350	5 378 029	11 039 379	97,78	11 211 119	98,80	-171 740	-1,52
Production vendue services	211 846	38 938	250 783	2,22	135 800	1,20	114 983	84,67
Chiffres d'Affaires Nets	5 873 196	5 416 967	11 290 163	100,00	11 346 919	100,00	-56 756	-0,49
Production stockée			891 978	7,90	2 434 021	21,45	-1 542 043	-63,34
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation					-7 367	-0,05	7 367	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			18 231	0,16	277 661	2,45	-259 430	-93,42
Autres produits			1 353	0,01	6 853	0,06	-5 500	-80,25
Total des produits d'exploitation (I)			12 201 725	108,07	14 058 087	123,89	-1 856 362	-13,19
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 835 459	60,54	8 066 780	71,09	-1 231 321	-15,25
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			1 524 717	13,50	2 177 217	19,19	-652 500	-29,96
Autres achats et charges externes			1 470 391	13,02	1 752 876	15,45	-282 485	-16,11
Impôts, taxes et versements assimilés			159 142	1,41	167 931	1,48	-8 789	-5,22
Salaires et traitements			807 605	7,15	709 048	6,25	98 557	13,90
Charges sociales			342 991	3,04	307 019	2,71	35 972	11,72
Dotations aux amortissements sur immobilisations			173 540	1,54	158 847	1,40	14 693	9,25
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 692	0,04	8 255	0,07	-3 563	-43,15
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			133	0,00	157	0,00	-24	-15,28
Total des charges d'exploitation (II)			11 318 670	100,25	13 348 131	117,64	-2 029 461	-15,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			883 055	7,82	709 956	6,26	173 099	24,38
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			39	0,00	58	0,00	-19	-32,75
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			39	0,00	58	0,00	-19	-32,75
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			815 680	7,22	702 087	6,19	113 593	16,18
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			815 680	7,22	702 087	6,19	113 593	16,18
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-815 642	-7,21	-702 029	-6,18	-113 613	-16,17
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			67 414	0,60	7 927	0,07	59 487	750,44



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)									
		18 7440,17		27 2550,24		-27 255		-100,00	
		7 2320,06		7 4890,07		11 255		150,29	
				7 2320,06				0,00	
		25 9760,23		41 9760,37		-16 000		-38,11	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		78 8690,70		17 7110,16		61 158		345,31	
		5 7050,05		1 2720,01		4 433		348,51	
		84 5740,75		18 9830,17		65 591		345,52	
		-58 598-0,51		22 9930,20		-81 591		-354,84	
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII) Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X) RÉSULTAT NET									
		12 227 740108,30		14 100 121124,26		-1 872 381		-13,27	
		12 218 924108,23		14 069 201123,99		-1 850 277		-13,14	
		8 8150,08		30 9200,27		-22 105		-71,48	
		Bénéfice		Bénéfice					
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier									



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Aucun événement significatif survenu au cours de l'exercice ne mérite d'être signalé.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03, mis à jour des différents règlements modificatifs).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2025 et des prévisions de trésorerie afférentes. Par ailleurs, la société bénéficie du soutien financier de sa société mère, la société SC Lombard Holding pour toute l'année 2025, celle-ci s'étant engagée à ne pas solliciter le remboursement de tout ou partie des avances qu'elle a consentie en compte courant (2.466.911 € au 31 décembre 2024).

L'atteinte des objectifs budgétaires, la réalisation du calendrier prévisionnel et le maintien des concours bancaires actuels sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation.

La non-atteinte de ces prévisions serait susceptible de remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Méthodes et conventions d'évaluation des immobilisations

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants (PCG, art. 321-10.1) :

- son prix d'achat ;
- tous les coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction ;
- l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel elle est située ;
- sont exclus les frais financiers.

Les immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition + frais d'acquisition.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle est constitué par :

- les coûts initiaux encourus pour acquérir ou produire une immobilisation incorporelle ;
- les coûts encourus postérieurement pour entretenir ou renouveler les immobilisations incorporelles

2.1.2 Fonds de commerce

La société a acquis le 30 novembre 2004 la branche d'activité de fonds de commerce de la société Champagne Médot & Cie pour une somme de 880.000 euros qui comprend les éléments incorporels suivants :

- La clientèle de négoce ;
- Le nom commercial « Champagne Médot & Cie » ;
- L'enseigne « Champagne Médot & Cie » ;
- Le droit en appropriation et revendication de la dénomination « Médot & Cie en tant que marque.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, le fonds de commerce Médot n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué chaque année. Au titre de l'exercice 2024 aucun indice de perte de valeur n'est identifié.



2.1.3 Mouvements des valeurs brutes des immobilisations

Immobilisation	Valeur début	Acquisitions	Cessions / rebuts / CAC	Valeur fin
Autres immo incorpo	1.159.773	4.660		1.164.433
Terrains	1.771.156			1.771.156
Constructions	2.306.012			2.306.012
Agenc. Construct.	1.579.973	11.670		1.591.643
Matériel & outillage	2.865.695	26.703		2.892.399
Installations générales	172.543	867		173.410
Matériel transport	41.721		14.900	26.821
Matériel bureau	122.632	2.721		125.353
Immo en-cours	136.398			136.398
Avances et acomptes	0			0
Immo financières	125.180		1.000	124.180
Total	10.281.083	46.622	15.900	10.311.805

2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Nature de l'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Usufruit temporaire	Linéaire	9 ans
Marques	Non amortissable	-
Fonds de commerce	Non amortissable	-

2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Nature de l'immobilisation	Mode	Durée
Plantations	Linéaire	25 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel informatique & bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 10 ans

2.1.6 Tableau de variation des amortissements

Immobilisation	Amort. début	Dotation	Reprise	Amort. fin
Autres immo incorpo	149.217	27.384		176.602
Constructions	2.156.204			2.156.204
Agenc. Construct.	1.490.370	16.630		1.507.000
Matériel & outillage	2.412.267	103.622		2.515.889
Installations générales	91.728	15.995		107.722
Matériel transport	16.234	5.133	10.195	11.172
Matériel bureau	116.161	4.776		120.937
Total	6.432.181	173.540	10.195	6.595.525

De plus, la société a repris la provision pour amortissements dérogatoires pour un montant de 7.232 euros au 31/12/2024.

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations (valeur nette)	0 €	0 €
Compte courant Holding Lombard (solde créditeur)	2.466.911 €	
Créance clients	0 €	
Dette Fournisseurs	0 €	
Charges financières		
- Intérêts compte courant	24.425 €	
Produits financiers		
- Intérêts compte courant	0 €	

2.1.8 Postes du compte de résultat relatifs à des opérations intragroupe

Il convient de noter qu'un montant de 100.000 € HT a été facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « sœur » SCEV GUIDON au titre de prestations de gestion (administratif, vignoble, management, ...) afin de de rapprocher le plus possible de valeur économique des dites prestations. Ces mêmes prestations ont été facturées au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 11.592 € HT.

2.1.9 Détail des produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Nature	Montant
Etat produits à recevoir	7.318
Divers, produits à recevoir	15.546
Clients, factures à établir	200.877
Total	223.741



2.1.10 Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 0 € au 31 décembre 2024.

2.1.11 Créances clients cédées Dailly

Le montant des créances clients cédées Dailly s'élève à 0 € au 31 décembre 2024.

2.1.12 Créances clients –Affacturage

Affacturage : le montant des créances clients cédées non réglées s'élève à 2.020.037 € au 31 décembre 2024.

2.1.13 Détail des charges constatées d'avance

Le détail des charges constatées d'avance est le suivant :

Nature	Montant
Divers	78.838
Vins bloqués 2007 à 2023	198.470
Total	277.308

2.1.14 Evaluation des stocks consommés

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat.

2.1.15 Evaluation des stocks fabriqués

Vins en cercle : le coût de production est égal au prix d'achat des vins de vendanges majoré des frais directs de vendanges.

Vins en bouteilles : le coût de production est égal au coût de production des vins en cercles majoré des frais directs de tirage, de dégorgement et d'habillage. Les frais financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Afin de correspondre avec la nouvelle stratégie commerciale basée sur une meilleure différenciation des produits, il a été décidé de valoriser de manière distincte les bouteilles issues d'assemblage « Grands Crus » et « Premiers Crus » des « Autres Crus ».

Il convient de noter qu'une partie des stocks fait l'objet d'une clause de réserve de propriété dans le cadre des contrats d'approvisionnement pluriannuels notamment.



2.1.16 Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.



2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de 489 038 actions d'une valeur nominale de 2 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de modification au cours de l'exercice.

2.2.2 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

▪ Congés payés	51.142
	51.142
▪ Taux d'imposition ⁽¹⁾ :	25 %
Allègement de la dette future d'impôts	12.786

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos hors majorations temporaires.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Il existe un litige prud'hommes toujours en cours au 31/12/2024, la Cour d'Appel de Reims a débouté le salarié de ses demandes en date du 11/04/2023. C'est pourquoi aucune provision n'a été comptabilisée.

2.2.4 Tableau de variation des provisions

Nature des provisions	Montant début ex	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Amort. dérogatoires	112.085		7.232	104.854
Sur immobilisations	0			0
Sur stocks et en cours	0			0
Sur clients	21.764	4.692	3.619	22.837
Total	133.849	4.692	10.850	127.691

2.2.5 Détail des charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Nature	Montant
- Intérêts courus sur emprunts	101.850
- Agios bancaires à payer	3.915
- Fournisseurs factures non parvenues	264.543
- Dettes sociales	51.142
- Provision impôts & taxes	8.856
Total	430.306

2.2.6 Dettes financières - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Billets CT	11.127.241	11.127.241	0	0
Emprunts PGE	816.064	503.100	312.964	0
BPI avance remboursable	52.000	0	52.000	0
Emprunts MT & LT	856.409	573.987	282.423	0
Total	12.851.714	12.204.327	647.387	0

2.2.7 Sûretés réelles accordées

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Nantissement (Gages avec dépossession)	1.364.965 bouteilles + 1690 HI	11.127.241 €
Privilège prêteur de deniers CRCA	Nue-propriété de 3 Ha 43 a de vignes	154.217 €
Hypothèque 2 ^{ème} rang au profit de la BNP	Ensemble immobilier 1, Rue des Côtelles	0 €
Crédit Mutuel	Nantissement de parts	1.756.000 €
Crédit Mutuel	blocage du compte courant Holding Lombard	209.127 €
CRCA	Nantissement de parts et blocage du compte courant Holding Lombard	4.282.000 €

2.2.8 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite peut être estimé à 111 K€.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

Il convient toutefois de noter que la société a souscrit à un compte d'épargne « Indemnité de fin de carrière » dont le solde au 31 décembre 2024 s'établit à 104 K€.

2.2.9 Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3 Informations relatives au compte de résultat



3.1.1 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif au 31 décembre 2024 se décompose de la façon suivante :

- 4 cadres dont 1 femme,
- 10 employés dont 4 femmes.

3.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 11.290.163 € contre 11.346.919 € l'année précédente. Il se décompose comme suit :

Nature	France	Hors France	Total
Ventes champagne & divers	5.661.350	5.378.029	11.039.379
Prestations services & divers	211.846	38.938	250.783
Total	5.873.196	5.416.967	11.290.163

3.1.3 Informations sur le montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat au 31 décembre 2023 s'élève à :

NORD-EST AUDIT 3, rue Etienne Oehmichen 51688 REIMS CEDEX : 11.700 €

3.1.4 Informations sur les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance et du directoire

En application de l'article R123-198, les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance et du directoire peuvent ne pas être fournies lorsqu'elles permettent d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

3.1.5 Ventilation du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31/12/2024 s'établit à -58.598 € contre +22.993 € au 31/12/2023. Il se compose des éléments suivants :

Résultat exceptionnel	Montant
Charges exceptionnelles restructuration bancaire	-74.052
Valeur nette comptable / cession immobilisations	-5.705
Prix cession immobilisations	+5.500
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat	+13.244
Charges exceptionnelles diverses	-4.817
Reprise amortissements dérogatoires	+7.232
Total	-58.598

3.1.6 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	Dotation	Reprise	Montant
Résultat de l'exercice			+8.815
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT AVANT IMPOT			+8.815
Amortissements dérogatoires		7.231	- 7.231
PROVISIONS REGLEMENTEES			- 7.231
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			-
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			+1.584

L'amortissement dérogatoire correspond à l'incidence de la pratique de l'amortissement par composant sur les constructions.

3.1.7 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2011, la S.A. LOMBARD & MEDOT est fiscalement intégrée au groupe constitué par les sociétés suivantes :

- S.C. LOMBARD HOLDING (société mère),
- S.A. LOMBARD & MEDOT ;
- SCEV CHAMPAGNE GUIDON

La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe intégré fiscalement fait naître à son profit une créance sur sa filiale égale à l'impôt qui serait dû par celle-ci si elle n'était pas membre du groupe.

Pour le calcul de cet impôt qu'aurait dû verser la filiale, il sera tenu compte de tous ses déficits antérieurs nés avant comme pendant l'intégration.

La société mère réalisera une économie d'impôt égale à la différence entre le total de l'impôt qui aurait dû être versé par les sociétés du groupe si elle avait payé elle-même son impôt et l'impôt versé à raison du résultat d'ensemble du groupe intégré fiscalement. Cette économie constituera pour la société mère un profit non taxable.

En cas de sortie du groupe, la société mère sera seule tenue au paiement des impositions.

Elle sera également tenue d'indemniser la filiale du fait de la non réaffectation des déficits fiscaux en lui versant une indemnité égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte, sans excéder l'économie d'impôt effectivement réalisée par la société mère du fait de la prise en compte de ces déficits pour la détermination du résultat d'ensemble

4 Engagements

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.9	- Effets escomptés non échus
2.1.10	- Créances clients cédées Dailly
2.1.11	- Affacturage
2.2.8	- Retraite
2.2.7	- Sûretés réelles accordées

4.2 Engagements financiers

Dans le cadre de ses contrats d'approvisionnements, la S.A. Lombard & Médot s'est engagée à acheter :

- Des raisins auprès du vignoble.
- Des bouteilles sur lattes à divers livreurs.

4.3 Dettes financières – intérêts à échoir

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Intérêts / emprunts (hors billets de trésorerie)	32.659	15.780	16.879	0

LOMBARD & MÉDOT

Société Anonyme au capital de 978 076 €

Siège social : 1 RUE DES COTELLES

51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Présenté par NORD EST AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de REIMS

REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen

Tél. 03 26 79 39 40

Fax. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT
Société Anonyme au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

À l'assemblée générale de la société LOMBARD ET MÉDOT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été informés des conventions suivantes, visées à l'article L.225-86 du code de commerce, conclues au cours de l'exercice écoulé :

Avec la société SCEV CHAMPAGNE GUIDON

Nature : Prestation de services

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

Courant 2024 la convention de refacturation des compétences managériales, comptables, administratives et de gestion de vignoble a été conclu entre SA LOMBARD & MÉDOT et SCEV GUIDON.

La société LOMBARD & MÉDOT a facturé à la SCEV CHAMPAGNE GUIDON des prestations de gestion administrative, comptable, de vignoble et de management pour un montant de 100 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Avec la société SC LOMBARD HOLDING

Nature : Contrat de financement à court terme avec caution personnelle et solidaire

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

La société a contracté un billet de trésorerie d'un montant de 400 000 € auprès de la Banque Postale, pour une durée de 12 mois à compter du 28 novembre 2024, assorti de la caution personnelle et solidaire de la LOMBARD HOLDING, garantie à hauteur de 50 % du montant accordé, soit 200 000 €.

Avec Thierry LOMBARD

Personnes concernées : Thierry LOMBARD

Nature : Compte courant associé non rémunéré

Au 31 décembre 2024, le compte de Monsieur Thierry LOMBARD présente un solde créditeur de 3 000 euros.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SC LOMBARD HOLDING

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

- À la suite du protocole d'accord conclu avec les banques les 3, 4 et 10 octobre 2019, LOMBARD HOLDING et LOMBARD & MÉDOT se sont engagés à bloquer le compte courant que LOMBARD HOLDING possède chez LOMBARD & MÉDOT à hauteur de 1 888 856 euros jusqu'au remboursement intégral des concours bancaires.
- Une convention a été signée en date du 30 juillet 2015 sur le principe d'avances de trésorerie entre la société et la SC LOMBARD HOLDING, moyennant une rémunération de 1% par an afin de permettre d'optimiser la gestion financière.
Au 31 décembre 2024, le compte de la SC LOMBARD HOLDING qui présente un solde créditeur de 2 466 911 euros (y compris le montant bloqué), a été rémunéré à hauteur de 24 425 euros au titre de l'exercice 2024.

- Option pour le régime d'intégration fiscale avec la société civile LOMBARD HOLDING à compter de l'exercice 2011.

Avec la société SCEV CHAMPAGNE GUIDON

Nature : Démembrement de propriété

Personnes concernées : Thierry LOMBARD et Thomas LOMBARD

La société LOMBARD & MÉDOT a acquis la nue-propriété de 3 ha 43 a 49 ca de parcelles de vignes AOC champagne pour la somme de 2 095 289 euros. L'usufruit temporaire de 25 ans de ces parcelles a été acquis par la SCEV CHAMPAGNE GUIDON pour 1 339 611 euros. Cet usufruit a été valorisé sur la base d'une approche économique.

Fait à Reims, le 04 juin 2025
Le Commissaire aux comptes
NORD EST AUDIT, représenté par
Marco CARTENI

